

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

S I E D 70

**Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône**

SEANCE DU 19 MARS 2025

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 21 février 2025

PRESENTS : (12 membres)

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, André MARTHEY, Denis DAGOT, Jean-Luc BRULE.

ABSENT EXCUSÉ : (1 membre)

Monsieur Ludovic TABIS.

À DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

VOTE :

Votants : 13 ; pour : 13 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°12

OBJET : IRVE - Modification déploiement Appel à projets Facé 2023

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°9 du 20 septembre 2023, le Bureau Syndical avait validé un 3^{ème} déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables d'un montant de 1 242 300 € HT sous réserve de l'obtention du financement du FACé.

Suite à une dotation moindre que celle sollicitée (464 000 € obtenus pour 770 000 € espérés), par délibération n°13 du 17 janvier 2024, le Bureau syndical avait validé un déploiement plus restreint que celui présenté précédemment.

Le financement obtenu du FACé de 464 000€, accompagné des primes ADVENIR, permet un investissement d'environ 755 00€ HT.

Les projets engagés (5 bornes rapides et 4 bornes accélérées nouvelle génération) représentent, à ce stade, un investissement d'environ 645 000€. Il resterait donc environ 110 000€ de dépenses éligibles mobilisables.

Pour optimiser au maximum ce financement d'environ 80%, qui ne sera pas reconduit, il est proposé d'installer 4 nouvelles bornes accélérées AC/DC, équipées de TPE CB, avec possibilité de charge en courant continu adaptée aux véhicules récents (énergie délivrée plus importante) et une prise AC 22 kW conservée pour les véhicules moins récents (ZOE).

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20250319-DEL IB 12BS19

Les implantations proposées sont, par ordre de priorité, les suivantes :

FILAIN : Parc animalier et de loisirs la Guiguite en Folie (lieu touristique fréquenté non retenu en 2023 faute de crédits)

JUSSEY : Centre bourg isolé. Implantation en supermarché (Intermarché) à privilégier en remplacement de la borne existante obsolète

CHAMPLITTE : Centre bourg isolé. Implantation à proximité du musée départemental en remplacement de la borne existante obsolète

ORICOURT : Proximité du château médiéval

Le 2^{ème} déploiement (pour mémoire déploiement de 10 bornes rapides) se soldant par l'installation des 2 dernières bornes rapides à ANCIER et à Intermarché la Vaugine, ce 3^{ème} déploiement pourrait s'articuler comme suit :

5 bornes rapides (150 kW DC) : Pesmes, Bucey-les-Gy, Villersexel (Intermarché), Melisey, Dampierre-Sur-Salon ;

8 bornes accélérées (22 kW AC et 25 kW DC) : Passavant (La Rochère), Château Lambert (Haut-du-Them), La planche des belles Filles, Scey-sur-Saône, Filain, Jussey, Champlitte, Oricourt.

Les coûts de branchement, à réaliser par les GRD, sont également comptabilisés. En revanche, les coûts de raccordement, extension voire renforcement du réseau public d'électricité, à réaliser sous maîtrise d'ouvrage de l'AODE en communes rurales, n'ont pas été intégrés au plan de financement, étant éligibles aux tranches ABe et ABr du Facé.

La Commission IRVE du 19 février 2025 a émis un avis favorable à cette proposition.

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **VALIDE** cette proposition de modification de déploiement de bornes de recharge tel qu'exposé par Monsieur le Président.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à ces démarches.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20250319-DEL IB12BS19